

Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC) Alliance for language technologies (ALT-EDIC)

DÉTAILS DU POSTE À POURVOIR

Directeur/directrice de l'Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC)

Ouverture des candidatures (CET) : 3 avril 2024

Date limite de réception des candidatures (CET) : 31 mai 2024, 12h00

Poste à pourvoir : Directeur/directrice (directeur général et représentant légal).

Employeur : ATL-EDIC

Contrat : Trois ans, renouvelable.

Salaire brut : De 124 092 € à 166 056 €/an en fonction des qualifications et de l'ancienneté.

Temps de travail : Temps plein.

Lieu de travail : Cité internationale de la langue française, Château de Villers-Cotterêts, 1 Pl. Aristide Briand, 02600 Villers-Cotterêts

Langue de travail : anglais.

Langue quotidienne : français.

Contexte

L'Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC) est à la recherche de son directeur ou sa directrice. L'ATL-EDIC est un consortium européen pour les infrastructures numériques (EDIC), visant à développer une infrastructure européenne commune dans le domaine des technologies des langues, en se concentrant notamment sur les grands modèles de langages (LLM). Il vise à améliorer la compétitivité européenne, à accroître la disponibilité des données sur les langues européennes et à préserver la diversité linguistique et la richesse culturelle de l'Europe.

L'ATL-EDIC a été officiellement créé le 7 février 2024, par décision de la Commission européenne avec la décision d'exécution (UE) 2024/458. Coordonné par la France, l'ATL-EDIC compte douze États membres¹ et sept États membres observateurs². L'organe directeur suprême de l'ATL-EDIC est l'Assemblée des Membres.

Selon les statuts :

¹ Les membres actuels sont : la Bulgarie, la Croatie, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovénie et l'Espagne.

² Les observateurs actuels sont : l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Estonie, Malte, la Roumanie et la Slovaquie.

Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC)

Alliance for language technologies (ALT-EDIC)

Le rôle de l'ATL-EDIC est de mettre en œuvre le projet multi pays (MCP) : Alliance pour les technologies linguistiques dans l'Union européenne (ATLUE) dans le domaine d'activité énuméré dans l'annexe DDP³ : Infrastructures et services européens communs de données. Dans ce contexte, la couverture linguistique se concentrera sur les langues officielles de tous les États membres de l'UE et de l'Espace économique européen (EEE) et pourra s'étendre à d'autres langues socialement et économiquement pertinentes pour soutenir les efforts de l'Union européenne en faveur de l'égalité, de l'inclusion et de l'accessibilité, ainsi que sa compétitivité sur le marché international et sa croissance économique.

Le plan d'action de l'ATL-EDIC se concentre sur cinq domaines thématiques :

- Action 1. Données : développer une plateforme centrale pour les ressources linguistiques européennes et collecter des ensembles de données de haute qualité, en s'appuyant sur l'espace des données linguistiques (LDS). La création de données stratégiques pour les langues à faible ressources sera un objectif particulier.
- Action 2. Modèles linguistiques existants : rassembler des modèles open source, les affiner, les réduire et les optimiser pour une utilisation par les PME européennes, et fournir des méthodologies pour leur évaluation, leur certification et leur normalisation.
- Action 3. Nouveaux modèles linguistiques : lancer de nouveaux modèles open source (y compris des modèles dotés de capacités multimodales), coordonner efficacement l'accès aux ordinateurs EuroHPC pour les entreprises et les industries de l'UE et aider les experts publics et privés à développer de nouveaux modèles.
- Action 4. Évaluation, certification et normalisation : fournir des méthodologies pour lutter contre la discrimination potentielle et les biais introduits par le traitement de la langue naturelle.
- Action 5. Écosystème : développer un incubateur de start-up pour les entreprises participant à l'EDIC, promouvoir les liens entre l'industrie et la recherche, agir en tant qu'acteur clé du plan coordonné européen sur l'IA, rassembler et renforcer la communauté des technologies de la langue (TL), fournir un soutien spécifique aux institutions pour investir dans les TL, et développer des programmes culturels basés sur l'IA pour les langues.

L'ATL-EDIC fonctionne sur une base non commerciale, bien qu'elle puisse mener des activités commerciales limitées, à condition qu'elles soient étroitement liées à ses tâches principales et qu'elles ne compromettent pas la réalisation de celles-ci. Tout revenu généré par ces activités économiques limitées est utilisé par ATL-EDIC pour poursuivre son objectif.

Pour plus d'informations, voir : https://language-data-space.ec.europa.eu/related-initiatives/alt-edic_en?prefLang=fr

Mandat de la directrice ou du directeur

Le directeur ou la directrice de l'ATL-EDIC doit être un/une manager expérimenté(e), qui agira en tant que représentant(e) légal(e) de l'ATL-EDIC.

La mission du directeur ou de la directrice est de conduire le développement de l'ATL-EDIC vers des services pleinement matures et opérationnels. Le directeur ou la directrice assurera la gestion

³ Digital Decade Policy Programme 2030

Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC)

Alliance for language technologies (ALT-EDIC)

quotidienne de l'ATL-EDIC avec diligence et conformément aux statuts et règles de mise en œuvre de l'ATL-EDIC, aux directives et résolutions de l'Assemblée des membres, et aux lois applicables.

Le directeur ou la directrice dirigera l'équipe de l'ATL-EDIC et sera responsable devant l'Assemblée des membres.

Le directeur ou la directrice est chargé(e) de préparer et de soumettre à l'Assemblée des membres des évaluations stratégiques, techniques, scientifiques, juridiques, budgétaires et administratives, ainsi que de préparer et de soumettre le plan d'activité annuel et le rapport d'activité.

Missions (extrait des règles de mise en œuvre de l'ATL-EDIC⁴)

Le directeur ou la directrice est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des décisions et des programmes à adopter par l'Assemblée des Membres, en lien avec le Comité d'orientation stratégique. Le directeur ou la directrice est assisté(e) dans l'exercice de ses fonctions par l'équipe de l'ATL-EDIC.

Le directeur ou la directrice a diverses responsabilités pour assurer la gestion et la coordination efficaces de l'ATL-EDIC. Ces tâches comprennent :

1. **Représentation juridique** : Le directeur ou la directrice est le représentant(e) légal de l'ATL-EDIC dans tous les domaines, à l'exception de ceux qui sont attribués à l'Assemblée Générale par la loi.
2. **Gestion quotidienne** : Le directeur ou la directrice est responsable de la gestion quotidienne des activités et des opérations de l'ATL-EDIC.
3. **Gestion des ressources humaines** : Le directeur ou la directrice est chargé(e) du recrutement de l'équipe de l'ATL-EDIC et supervise le travail du personnel recruté et du personnel détaché (environ 20 personnes ayant un profil international).
4. **Gestion financière** : Le directeur ou la directrice gère le budget de l'ATL-EDIC en conformité avec les décisions prises par l'Assemblée des Membres.
5. **Mise en œuvre des décisions** : Le directeur ou la directrice veille à la bonne mise en œuvre des décisions prises par l'Assemblée des Membres.
6. **Contrôle de la gouvernance** : Le directeur ou la directrice supervise la structure de gouvernance de l'ATL-EDIC, en collaboration avec l'Assemblée Générale et les autres organes directeurs.
7. **Gestion des membres** : Le directeur ou la directrice veille à ce que les nouveaux membres répondent aux critères définis avant de rejoindre l'ATL-EDIC et gère les modalités pratiques liées à l'adhésion.
8. **Planification stratégique** : Le directeur ou la directrice contribue à l'élaboration de plans stratégiques pour l'ATL-EDIC sur la base des recommandations du Comité d'orientation Stratégique.
9. **Coordination avec l'industrie** : Le directeur ou la directrice collabore avec les parties prenantes de l'industrie, y compris les entreprises et les PME, afin de faciliter leur participation au développement des TL en Europe.
10. **Consortium industriel** : Le directeur ou la directrice participe au Comité d'orientation Stratégique.

⁴ Implementation Rules (By-Laws)

Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC)

Alliance for language technologies (ALT-EDIC)

11. **Activités collaboratives** : Le directeur ou la directrice peut déléguer la coordination de groupes de travail spécifiques ou d'activités collaborative aux pays participants, conformément aux règles internes définies par l'ATL-EDIC.
12. **Allocation des ressources** : Le directeur ou la directrice, en consultation avec l'Assemblée générale, répartit les tâches et les responsabilités entre les membres, en prenant en compte les centres nationaux de ressources créés par les États membres de l'EEE.
13. **Autres fonctions telles que définies par l'Assemblée des Membres** : Outre les responsabilités susmentionnées, le directeur ou la directrice sera tenu(e) de reprendre d'autres tâches qui seraient définies par l'Assemblée des Membres conformément à la stratégie ATL-EDIC, en supposant que les ressources financières et humaines soient disponibles et correctement affectées.

Éligibilité

Les candidats ne seront pris en considération pour la phase de sélection que sur la base des exigences formelles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :

- **Nationalité** : le directeur ou la directrice désigné(e) doit être un(e) citoyen ou une citoyenne de l'un des États Membres de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen participant à l'ATL-EDIC en tant que Membre.
- **Diplôme universitaire** : le directeur ou la directrice désigné(e) doit avoir :
 - soit un niveau universitaire correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, de préférence dans le domaine des STIM⁵, de la linguistique informatique ou du traitement automatique des langues (TAL), lorsque la durée normale de l'enseignement universitaire est de 4 ans ou plus ;
 - ou un niveau universitaire correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, de préférence dans le domaine des STIM, de la linguistique informatique ou du traitement automatique des langues (TAL), et une expérience professionnelle appropriée d'au moins 1 an lorsque la durée normale de formation universitaire est d'au moins 3 ans (cette année d'expérience professionnelle ne peut pas être incluse dans l'expérience professionnelle post-universitaire requise ci-dessous).
- **Expérience professionnelle** : les candidats doivent avoir au moins 10 ans d'expérience professionnelle post-universitaire à un niveau auquel les qualifications mentionnées ci-dessus donnent droit à l'admission.
- **Expérience en management** : au moins 5 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquis dans une fonction comprenant du management d'organisation. Le management au niveau international serait considéré comme un atout.

Qualifications et expériences requises :

Les qualifications et compétences requises du directeur ou de la directrice de l'ATL-EDIC sont les suivantes :

⁵ Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques

Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC)

Alliance for language technologies (ALT-EDIC)

- expérience avérée dans la conduite de grands projets complexes ou d'initiatives dans un contexte international ;
- expérience avérée dans le management d'organisation, gestion du budget et des personnels expérimentés ;
- capacité démontrée à s'engager et à travailler en collaboration avec diverses parties prenantes ;
- expérience avérée dans la direction de personnel et dans la collaboration efficace avec un large éventail de personnes ;
- expérience démontrée de travail à un niveau multinational et de relations avec les institutions internationales et les agences de financement, en particulier la Commission européenne ;
- capacité démontrée à définir une vision à long terme pour une organisation internationale ;
- excellentes compétences en communication orale et écrite, et en relations publiques ;
- capacité à négocier dans des situations complexes et exigeantes ;
- une solide compréhension des technologies des langues, de la linguistique informatique et du traitement automatique des langues ;
- haute maîtrise de la langue anglaise.

Attributs souhaitables

Les attributs souhaitables du directeur ou de la directrice sont les suivants :

- master ou expérience équivalente (de préférence en STIM, linguistique informatique ou traitement automatique des langues) ;
- connaissance du paysage des technologies linguistiques en Europe ;
- connaissance des institutions internationales de recherche sur les technologies de la langue, des organisations, des infrastructures et d'autres organismes pertinents ;
- maîtrise du Français en plus de l'Anglais ;
- connaissance de la législation française, en particulier en matière de ressources humaines.

Conditions de travail

- temps plein ;
- le lieu de travail principal sera le siège statutaire de l'ATL-EDIC à Villers-Cotterêts, France ;
- le directeur ou la directrice aura un contrat de droit français ;
- les tâches impliqueront des déplacements à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe ;
- la disponibilité peut être parfois requise au-delà du temps de travail quotidien ;
- la période d'essai initiale est de 3 (trois) mois, renouvelable une fois.

Procédure de sélection

Le processus de sélection et de recrutement de l'ATL-EDIC est transparent et non discriminatoire. L'ATL-EDIC offre des possibilités d'emploi égales à tous les candidats. Le processus de sélection et de recrutement de l'ATL-EDIC se déroulera en anglais.

Les candidatures doivent être adressées au président de l'Assemblée des Membres de l'ATL-EDIC, M. Thibault Grouas, et soumises par message électronique aux destinataires suivants : thibault.grouas@culture.gouv.fr et etronci@welcomeurope.com, sous forme d'un seul fichier PDF, avec le sujet électronique suivant « Candidature pour le poste de Directeur de l'ATL-EDIC », au plus tard le 31 mai 2024, à 12 heures CET.

Alliance pour les technologies des langues (ATL-EDIC)

Alliance for language technologies (ALT-EDIC)

La candidature doit contenir les documents suivants en anglais :

- une **lettre de motivation** décrivant et démontrant l'aptitude du candidat ou de la candidate à occuper le poste et la manière dont il/elle peut diriger les activités de l'ATL-EDIC et mener à bien les missions de l'ATL-EDIC ;
- le **Curriculum Vitae** du candidat ou de la candidate ;
- les **noms et coordonnées** d'au moins 3 (trois) personnes qui peuvent témoigner de l'expérience professionnelle antérieure ;
- **exposé d'une page maximum sur la vision** du candidat ou de la candidate concernant l'état d'avancement de l'ALT-EDIC dans 5 ans, accompagné d'un plan pertinent et des étapes envisagées.

Le premier tour de sélection se fera sur la base de la lettre de motivation, du CV et de l'exposé joints. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien par le comité de sélection.

Il est prévu que le directeur ou la directrice soit sélectionné(e) au début du mois d'août 2024 et qu'il ou elle entre en fonction d'ici septembre 2024.

Toute demande spécifique concernant cette offre d'emploi doit être envoyée à : thibault.grouas@culture.gouv.fr et etronci@welcomeurope.com